

## Conformité des branchements

Pour obtenir rapidement  
votre permis



À partir de l'ouverture de votre dossier, le requérant d'un permis de coupe dispose d'un délai de **60 jours pour compléter** son dossier de manière **conforme à la réglementation**.

Le branchement non conforme d'aqueduc et d'égout est une des causes de retard pour autoriser le raccordement. Une autorisation est requise pour tout branchement aux conduites de la Ville.



Les non-conformités les plus communes sont :

- La tranchée des branchements n'est pas en façade, en ligne droite ou à angle droit avec la conduite publique.
- L'aqueduc et l'égout sanitaire ne sont pas dans une même tranchée.
- Le raccordement de l'égout pluvial et de l'égout sanitaire n'est pas planifié en fonction du réseau d'égout unitaire ou séparatif.

### Voici **6** conseils

pour assurer la conformité de votre dossier  
et obtenir rapidement votre autorisation

**1**

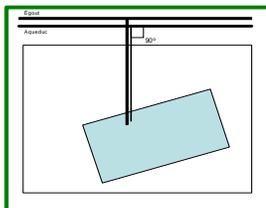
Usage d'une même tranchée pour l'eau domestique et l'égout sanitaire.

Art. 35\*

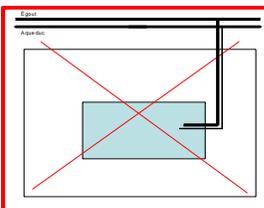
#### Branchement au bâtiment

- A. En ligne droite
- B. À angle droit avec la conduite d'eau locale
- C. En face du bâtiment

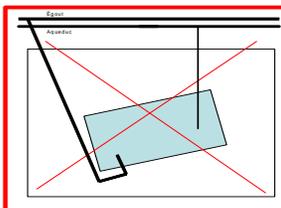
**2**



(a, b, c)



(a, b, c)



(Point 1 et a, b, c)

Art. 36 et  
89.11\*

### Jonction d'égout sanitaire et pluvial

#### A. Zone avec égout unitaire

À l'intérieur du bâtiment

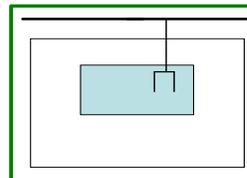
#### B. Zone avec égout séparatif projeté

À l'extérieur du bâtiment sur domaine public

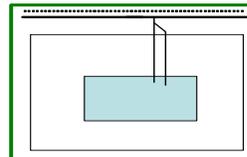
3

**Pour connaître le type de réseau à considérer :** Bureau responsable de l'émission des permis de coupe aqueduc-égout de l'arrondissement concerné.

A.



B.



Art. 89.7  
et 89.10\*



**Le branchement pluvial doit être situé à gauche du branchement d'égout sanitaire en regardant vers la rue à partir du site du bâtiment.** (art.89.8)\*

4

### Gestion des eaux pluviales à proximité d'un cours d'eau

Si un cours d'eau est à proximité, le Service de l'eau privilégie le rejet de l'eau pluviale vers le cours d'eau, selon la qualité des eaux pluviales. Une autorisation du MDDEP pourrait être nécessaire.

Art.  
89.6 et  
89.9\*

5

### Matériaux utilisables

A. **Aqueduc :** Tuyau de fonte ou en cuivre de type K flexible avec joint en brasure à l'argent.

B. **Égout :** Tuyau en béton armé, en fonte ou en PVC, étanche aux gaz, à l'eau, l'air et à la fumée. (Essai d'étanchéité selon la section 3.6 du Code de plomberie 1995)

Art.  
14.1 et  
89.18\*



**PAS DE MATÉRIAUX EN PLASTIQUE POUR L'AQUEDUC**  
Sauf autorisation préalable de la DGSRE.

6

### Consolidation de l'égout public nécessaire lorsque :

1. Le diamètre du branchement représente plus de 85 % de l'égout public en béton.
2. Le diamètre du branchement représente plus de 50% de l'égout public en briques.

**Dans les cas de consolidation, la capacité des réseaux doit être vérifiée par la DÉEU. Ce type de situation peut entraîner des délais et des frais.**

Tableau de tarification à l'article 93 du règlement 10-001.

\* Articles du règlement C-1.1 de la ville de Montréal



Avant le dépôt du dossier, vous pouvez rencontrer un de nos analystes pour valider les orientations techniques de votre projet. Ceci pourrait vous économiser du temps et des efforts dépensés dans des conceptions non conformes.

Contact par courriel : [reglementation\\_eau@ville.montreal.qc.ca](mailto:reglementation_eau@ville.montreal.qc.ca)